

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MAREST SUR MATZ
Département de l'Oise
Séance ordinaire du 10 octobre 2024 à 19h

Nombre de membres	
- effectif légal	11
- en exercice	11
- présents :	07
- pouvoirs :	04
- suffrages exprimés :	11
Date de convocation	
03/10/2024	
Date d'affichage	
03/10/2024	

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Christian LÉPINE, le Maire

Présents : M. LEPINE, M. BOURDON, M. GOBET, Mme DANGREUX, M. VERNEY - PAREDES, M. BONICHOT.

Absents(es) excuses(ées) : Mme MEUNIER qui donne pouvoir à M. LÉPINE - M. LEGRAND qui donne pouvoir à M. BOURDON - Mme VIGOGNE qui donne pouvoir à M. BONICHOT - Mme DUVAL qui donne pouvoir à M. PAREDES.

Secrétaire de séance : M. BOURDON Didier

5/2024/05 : Objet : BONS D'ACHATS POUR DU MATERIEL DE PECHE

Monsieur le Maire propose d'offrir aux jeunes Marestois de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année qui achèteraient une carte de pêche fédérale, une participation sous forme d'un bon d'achat pour du matériel de pêche à prendre chez « Pêche et Nature » à Clairoix d'une valeur annuelle de 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour offrir un bon d'achat de 10 € pour du matériel de pêche aux jeunes Marestois sur présentation de la carte de pêche Fédérale de l'année.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire

M. Christian LÉPINE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr